

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF BRANDIVY 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il a été élaboré par le Maire et adopté par le conseil municipal le 7 juillet 2020.

Ce budget a été réalisé sur les bases des orientations présentées aux conseillers municipaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de conserver une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- d'investir dans le développement de la Commune et la mise à niveau des équipements ;
- de stabiliser la fiscalité locale.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement :

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

La section d'investissement concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les opérations réelles donnent lieu à encaissement ou à décaissement effectif.

Les opérations d'ordre, exécutée à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget est présenté en équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice 2019.

En 2020, la Commune de Brandivy dispose de 4 budgets :

- _ Le budget principal
- _ Le budget annexe du Hameau de Kerican
- _ Le budget annexe du lotissement du Centre-Bourg
- _ Le budget du CCAS

Suite au transfert de la compétence assainissement à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA), le budget assainissement a été clôturé au 31 décembre 2019. Les excédents des sections exploitation et investissement ont été repris dans le Budget Primitif de la Commune en fonctionnement et en investissement.

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et GMVA, aux sommes encaissées en contrepartie de prestations fournies à la population (cantine, garderie...).

Chapitres	Libellés des chapitres	BP 2020 (en EUR)
013	Atténuation de charges	13 000
70	Produit des services	42 550
73	Impôts et taxes	568 886
74	Dotations et participations	223 469
75	Autres produits de gestion courante	13 000
76	Produits financiers	33
77	Produits exceptionnels	126 734
TOTAL RECETTES REELLES		987 672
R002	Excédent de fonctionnement reporté	163 267.81
RECETTES FONCTIONNEMENT 2020		1 150 939.81

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 sont estimées à 987 672 EUR auxquels il faut ajouter un report de l'excédent de fonctionnement 2019 à hauteur de 163 267.81 EUR soit un total de 1 150 939.81 EUR.

Au chapitre des impôts et taxes, les contributions directes constituent la principale recette de fonctionnement : 406 162 EUR.

Les taux des taxes locales ont été votés lors du conseil municipal du 26 juin 2020 avec des taux identiques à ceux de 2019.

Taxe d'habitation	13.92%
Taxe foncière bâtie	18.05%
Taxe foncière non bâtie	47.87%

Les dotations versées par l'Etat (Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité rurale et Dotation de péréquation) représentent 195 804 EUR.

La Dotation de solidarité communautaire versée par GMVA est de 55 128 EUR.

Les recettes de cantine et de garderie constituent l'essentiel des produits de services. Elles ont été budgétées à hauteur de 40 000 EUR pour prendre en compte l'activité réduite de mars à juin en raison du coronavirus.

2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts, les subventions versées aux écoles et associations.

Chapitres	Libellés des chapitres	BP 2020 (en EUR)
011	Charges à caractère général	170 270
012	Charges de personnel	376 830
65	Autres charges de gestion courante	417 036
66	Charges financières	38 550
67	Charges exceptionnelles	116 363.22
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000
TOTAL DEPENSES REELLES		1 134 049.32
023	Virement à la section d'investissement	16 481.54
042	Opérations d'ordre entre sections	408.95
DEPENSES FONCTIONNEMENT 2020		1 150 939.81

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont estimées à 1 150 939.81 EUR et comprennent l'excédent de fonctionnement de 16 481.54 EUR viré à la section d'investissement.

Les charges à caractère général s'élèvent à 170 270 EUR.

Les charges de personnel comprennent les rémunérations de tous les agents communaux et les cotisations dues aux différents organismes sociaux et de retraite : 376 830 EUR.

Les autres charges de gestion courante se montent à 417 036 EUR : déficit du budget Annexe du Hameau de Kerican, indemnité des élus, contribution au service incendie et subventions.

38 550 EUR d'intérêts devront être réglés sur les emprunts.

Suite à la décision modificative de la dotation de solidarité communautaire pour la période 2018-2019, la commune supportera une charge exceptionnelle de 102 317 EUR qui sera plus que compensée par une recette exceptionnelle de 126 734 EUR.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se répartissent entre l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 (133 968.20 EUR), le solde d'exécution d'investissement reporté (530 199.30 EUR), le fonds de compensation de la TVA (FCTVA : L'Etat rembourse partiellement la TVA que la Commune a payée sur les dépenses d'investissement de l'année n-1 au taux de 16.404%), la taxe d'aménagement, les dotations et subventions et les créances sur les autres établissements soit un total de 1 158 746.11 EUR

2/ Les dépenses d'investissement

Les opérations d'investissement budgétées en 2019 et restant à réaliser sont de 133 968.20 EUR.



DETAIL DES RESTES A REALISER 2019			
n° Programme		INTITULE	MONTANT BUDGETE
20	2031	Frais d'études	10 000,00 €
21	2181	installations générales, agencements	
CHAPITRE 21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
31		MATERIELS SERVICES TECHNIQUES	
106	2184	EQUIPEMENTS ECOLE	
110	2183	LOGICIELS	5 000,00 €
121	2313	AMENAGEMENT SALLE POLYVALENTE	50 000,00 €
124	204158	FRAIS RACCORDEMENT RESEAUX	15 000,00 €
128	21578	PANNEAUX DE SIGNALISATION	1 554,04 €
132	2188	MATERIEL DE CUISINE	
140	2188	VITRINE D'EXPOSITION MAIRIE	2 000,00 €
149	2313	REFECTION CLOCHER EGLISE	
154	2113	TRANSFERT TERRAIN MAM	17 576,00 €
155	2315	ENFOUISSEMENT EDF LANN GREGU	10 000,00 €
156	2315	VOIRIE 2019	19 838,16 €
157	2031	FRAIS ETUDES MAM	3 000,00 €
TOTAL			133 968,20 €

Les besoins d'investissement au titre de 2020 sont évalués à 262 545.96 EUR.

DETAIL DES OPERATIONS 2020	
INTITULE	MONTANT BUDGETE
matériel	15 000,00 €
équipements informatique école	18 000,00 €
renouvellement courant informatique	
Aménagement salle polyvalente	
frais de raccordements réseaux	
panneaux de signalisation	2 445,96 €
MATERIEL DE CUISINE	5 000,00 €
Transfert terrain MAM	10 000,00 €
Enfouissement Edf Lann Grégu	5 000,00 €
VOIRIE	50 000,00 €
ETUDES MAM	17 000,00 €
NUMEROTATION DE LA COMMUNE	11 000,00 €
SIGNALETIQUE BRANDIVY (entrée de bourg)	20 000,00 €
ACQUISITION MAISON LE BREC	25 000,00 €
PROJET MOBILITE	20 000,00 €
TRAVAUX ELECTRIQUES	6 000,00 €
ACHAT TERRAIN/VOIRIE	40 000,00 €
REFECTION CLOCHER EGLISE	6 100,00 €
TRAVAUX ECOLE	10 000,00 €
TRAVAUX RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	2 000,00 €
TOTAL	262 545,96 €

Les amortissements des emprunts sont de 45 814 EUR.

En 2020, les dépenses d'investissement se montent à 1 158 746.11 EUR et équilibrent les recettes d'investissement.

Fait à BRANDIVY, le 7 juillet 2020

Le Maire,

Pascal HERRISSON

